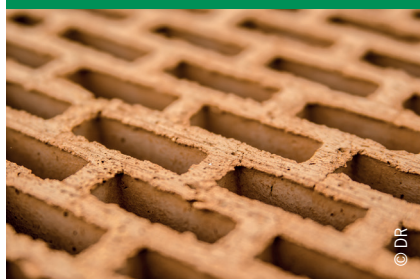


Vaud dope la rénovation énergétique des bâtiments

par Fabio Bonavita



Rénovation. Mille six cents bâtiments ont déjà bénéficié des incitations financières cantonales.

« 32 millions de francs alloués aux travaux de rénovation. »

Rénovation 32 millions de francs, c'est l'enveloppe mise à disposition par le Canton de Vaud cette année en faveur des propriétaires optant pour des travaux de rénovation. Cette manne devrait doper l'optimisation énergétique des bâtiments.

Un record, une hausse substantielle, une importante enveloppe, les qualificatifs ne manquent pas pour souligner la volonté du Canton de Vaud de doper la rénovation énergétique des immeubles parallèlement au Programme Bâtiments de la Confédération. Ce qui réjouit Jacqueline de Quattro, conseillère d'État vaudoise en charge de la Sécurité et de l'environnement: «L'année 2017 représente une opportunité à saisir pour les propriétaires immobiliers désireux d'entreprendre des travaux de rénovation. L'État de Vaud leur met 32 millions de francs à disposition, soit près du double des subventions allouées en moyenne ces dernières années.» Comment expliquer cette augmentation? Une part importante de cette somme, 27 millions, est issue du nouveau mode de répartition de la taxe CO₂ entre la Confédération et les Cantons, auxquels incombe désormais la responsabilité de l'attribution des subventions dans le domaine de l'énergie. Concernant les 5 millions restants, ils proviennent du Fonds cantonal pour l'énergie.

Soutien renforcé

Dans le cadre de ce programme de subventions, il faut préciser que les bâtiments de la Confédération, du Canton ainsi que des sociétés ayant signé des conventions d'objectifs d'économies de CO₂ n'ont pas droit à ces aides financières. Les bénéficiaires sont les propriétaires privés et institutionnels, les personnes morales et les communes. Cette année, ils seront ainsi plus nombreux à pouvoir bénéficier de l'incitation financière cantonale. Ce qui leur permettra de réaliser des rénovations énergétiques majeures: «Pour les travaux d'isolation des bâtiments, par exemple, l'aide passera de 30 à 70 francs par m², se félicite Jacqueline de Quattro. Des subventions seront aussi attribuées au remplacement d'un chauffage au gaz ou au mazout par une installation alimentée par une source renouvelable. Cette possibilité existait jusqu'à présent uniquement pour le chauffage électrique.»

Retombées pour l'économie vaudoise

Quand il s'agit de tirer un premier bilan des actions menées, Jacqueline de Quattro fait preuve d'une évidente satisfaction: «En 2012, l'État de Vaud a lancé son programme «100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique», lequel comporte un volet dédié au domaine du bâtiment. Mille six cents bâtiments ont pu en bénéficier. Quant aux retombées générées par ces mesures sur l'économie vaudoise, elles sont estimées à une centaine de millions de francs.» Côté énergétique, pas moins de 325 000 tonnes de CO₂ ont pu être économisées. Sur le plan national, la Stratégie 2050 de la Confédération vise une réduction de la consommation énergétique par habitant de 16% d'ici à 2020, 43% en 2035 et 54% à l'horizon 2050. Grâce à l'appui de certains Cantons, comme celui de Vaud, cet ambitieux programme a de fortes chances de se concrétiser. Il permettrait ainsi à la Suisse de figurer dans le peloton de tête des pays qui sont parvenus à réduire de manière drastique leur consommation énergétique par habitant. ■